

## LES RISQUES CLIMATIQUES



### Canicule

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

#### La prévention du risque :

- Inscription volontaire sur un registre à la mairie permettant l'aide d'un bénévole pendant une vague de forte chaleur.
- Boire de l'eau, rester au frais.
- Évitez les activités extérieures

Canicule info service : 0800 06 66 66



### Grand froid

Le grand froid correspond à des périodes exceptionnellement froides d'au moins deux jours avec des températures négatives.

#### La prévention du risque :

Un registre communal recense les personnes vulnérables

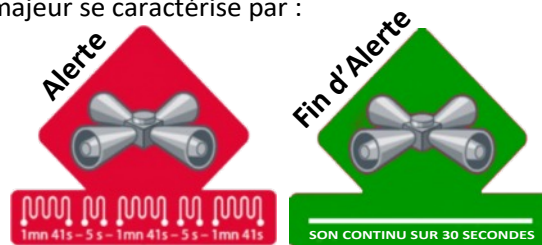
## A retenir : Les principales consignes

Inondation									
Mouvement de terrain									
Feu de forêt									
Tempête									
Transport de Matières Dangereuses									
Risque industriel									
Séisme									

## EN CAS D'ALERTE : comment être informé ?

➔ La sirène communale :

Le signal national d'alerte en cas d'accident majeur se caractérise par :



Les habitants doivent se confiner et rester à l'abri.

Elle est testée le premier mercredi de chaque mois, à 12h00 avec une seule séquence d'une minute et 41 secondes.

➔ Le site internet de la mairie : [www.arsac.fr](http://www.arsac.fr)



: Mairie d'Arsac

➔ Les panneaux lumineux : (Devant école élémentaire et place Camille Godard)

➔ L'automate d'appels :

Un enregistrement est nécessaire pour bénéficier de ce service d'envoi de messages écrits ou vocaux sur un téléphone fixe ou portable. Inscription avec le coupon ci-joint ou sur le site internet de la mairie.

➔ Le véhicule mobile d'alerte :

Équipé d'un mégaphone, le véhicule réalise un circuit d'alerte défini.

Météo-France et Vigicrues



[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



<https://vigilance.meteofrance.fr>



**15**  
Urgence médicale



**17**  
Signaler une infraction



**18**  
Situation de péril ou accident



**114**  
Accessible par application ou SMS



**112**  
➔ Urgence médicale  
➔ Infraction  
➔ Péril



## DICRIM Simplifié

Document  
d'Information  
Communal sur les  
Risques  
Majeurs simplifié



Ne pas jeter sur la voie public

Document à conserver



➔ ashez mo

Vers DICRIM complet

## Définition d'un risque majeur

C'est un évènement potentiellement dangereux à faible fréquence pouvant avoir des conséquences humaines, matérielles et environnementales importantes.



### ALÉA :

Évènement naturel ou technologique



### ENJEUX :

Personnes, biens, environnement



### RISQUES :

Confrontation entre un aléa et des enjeux

## Les risques d'origine naturelle et technologique :



### Feux de forêt

Le massif forestier représente 45% du territoire communal.

De nombreuses habitations se trouvent à proximité des parcelles forestières.






**La prévention du risque se traduit par une réglementation stricte :**

Le débroussaillage d'une propriété à proximité d'un espace boisé

Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année

Un accès au massif forestier réglementé

## ACCÈS RÉGLEMENTÉS : INTERDICTIONS PONCTUELLES

- faible  DU 01/10 AU DERNIER JOUR DE FÉVRIER
- moyen  DU 01/03 AU 30/09, PRUDENCE
- élevé  TOUT VÉHICULE À MOTEUR INTERDIT DE 14H À 22H
- très élevé  PROMENADES À PIED OU À VÉLO INTERDITES
- exceptionnel  CIRCULATION INTERDITE SUR LES ROUTES LES PLUS EXPOSÉES

Les services municipaux en partenariat avec l'ASA DFCI (Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts Contre l'Incendie) assurent l'entretien des pistes et des points d'eau.



### Inondation

La commune, traversée par deux cours d'eau (La Laurina, La Louise), fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

**La prévention du risque se traduit par :**

- Information préventive auprès des administrés
- Une maîtrise de l'urbanisation
- Un entretien régulier des cours d'eau ou fossés par tout propriétaire conformément à l'article L.215-14 du code de l'environnement.



### Tempête

En 1999, la tempête Martin a paralysé Arzac pendant plusieurs jours.

**La prévention du risque repose sur :**

La prévision des phénomènes tempétueux  
L'information de la population (Vigilance Météo France)  
Des mesures d'ordre constructives (Plan Local d'Urbanisme)



### Retrait-gonflement des argiles

La présence d'argiles sur la commune induit des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation.

**La prévention du risque :**

- Des mesures d'ordre constructives (Plan Local d'Urbanisme)
- Éviter la plantation de végétation près des murs
- Réduire l'évaporation superficielle du sol



### Le risque sismique

La commune est classée en zone de sismicité très faible (zone 1).



### Transport de matières dangereuses

Le Sud-Ouest de la commune est traversé par la départementale 1215. Cependant, compte tenu du caractère diffus et du peu d'information sur le transport routier, l'ensemble du territoire communal constitue une zone à risque.

**La réglementation impose :**

- ➔ La formation des conducteurs,
- ➔ Des règles de circulation en matière de vitesse, stationnement et itinéraires
- ➔ La signalisation et l'étiquetage des véhicules



### Le risque industriel

Le Plan Particulier d'Intervention de l'usine YARA d'Ambès détermine une zone incluant notre commune dans le cadre d'une fuite de produit toxique avec stratégie grand périmètre.